

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER

Espace Culturel de Saint Renan

**DIMANCHE 27 AVRIL 2025 de 9h à 17h**

organisé par l'APEL de l'école Notre Dame de Liesse



## Je soussigné(e)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ TELEPHONE : \_\_\_\_\_

NE(E) LE : \_\_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_ DEPARTEMENT : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

N° PIECE D'IDENTITE : \_\_\_\_\_ DELIVREE LE : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_ N° IMMATRICULATION VEHICULE : \_\_\_\_\_

## Déclare sur l'honneur :

- **ne pas être commerçant(e) ou professionnel**
- **ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)**
- **ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## Réservation :

Je réserve \_\_\_\_\_ table(s) de 1m55 à 6 € la table,

avec un emplacement de portant (non fourni) à 2 €    oui     non

soit un total de \_\_\_\_\_ €

Afin de valider votre inscription, merci de joindre le règlement signé ainsi que le paiement par chèque (libellé au nom de l'association APEL NDL) ou espèces, ainsi que la photocopie de la pièce d'identité à l'adresse suivante :

APEL Ecole Notre Dame de Liesse  
Opération vide grenier  
2 rue des écoles  
29290 SAINT RENAN

*Cette attestation sera conservée par l'organisateur puis remise à la préfecture.*

*Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre par mail : [videgrenier@liesse.fr](mailto:videgrenier@liesse.fr)*

Si vous souhaitez être installé(e) près d'une de vos connaissances (inscription groupée si possible), merci de préciser ses nom et prénom \_\_\_\_\_ et de préciser si c'est « à côté de » ou « au dos de ». Dans la mesure du possible, nous essaierons de satisfaire votre demande.

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER**  
**27 Avril 2025**  
**Apel Notre Dame de Liesse**



Le tarif des emplacements est fixé à 6 euros la table de 1m55, et 2 euros l'emplacement pour un portant (non fourni).

Toute réservation non annulée avant le 20/04/2025 est due. Le chèque sera donc encaissé.

En cas d'annulation de l'évènement par l'association, l'APEL NDL s'engage à rembourser les exposants de la somme de leur réservation.

Les tables et chaises sont fournies par l'organisateur, toute dégradation sera facturée.

Les emplacements sont attribués, après le paiement du droit de place, par les organisateurs. Ceux-ci veilleront à satisfaire, dans la mesure du possible, les regroupements demandés.

L'accueil des exposants se fera de 7h à 8h30. En cas d'absence de l'exposant à 8h30, l'association se donne le droit de réattribuer l'emplacement à un autre exposant.

Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public à 9h et à ne pas remballer avant 17h.

Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité, ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnisation en cas de vol ou préjudice.

Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente de restauration, boissons et friandises.

L'entrée des exposants se fait par l'entrée principale de l'espace culturel.

*Ce règlement a été établi pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions. Le non respect de celui-ci entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un agréable vide grenier.*

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé ») :